

PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS

ECHELLE : 1/2'500

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
le 10 juillet 2023

SOU MIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 19 août 2023 au 17 septembre 2023

Le Syndic :

Le Secrétaire :

L'attestent

Le Syndic :

Le Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
dans sa séance du

APPROUVÉ PAR
LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

La Présidente :

La Secrétaire :

Lausanne, le

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FICHEUR MONTAVION + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA. Travaux réalisés
Plan établi sur la base des données cadastrales du 10.03.2023. Numéroté par Jean-Pascal DA. Travaux réalisés, y compris les bâtiments en cours de construction.
Non autorisée à être utilisée sans l'approbation écrite de l'auteur. Signatur :

11 août 2023

LÉGENDE

-  Périmètre du PLC
- Limite des constructions**
-  Limite des constructions nouvelles
-  Limite des constructions abrogées
-  Limite des constructions maintenues
- Divers**
-  Bâtiments projetés ou encore non cadastrés
-  Coordonnées géographiques

